

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 4 décembre 2012 à compter de 20 :35 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que madame et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire à la présente et monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, pour agir en soutien et personne ressource aux dossiers des travaux publics, voirie, écoulement des eaux, urbanisme et environnement.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire ouvre la séance ordinaire à 20 :35 heures.

* * * * *

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2012-12-322

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

Une pétition reçue le 20 novembre 2012 concernant les règlements municipaux versus un propriétaire est déposée.

* * * * *

• **Demande d'aide financière**

RÉSOLUTION 2012-12-323

Aide financière pour déneigement à la Fabrique de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière sur le budget de l'année 2013 à la Fabrique de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour le déneigement du stationnement de l'église, aide au montant de 770 \$.

Adoptée à l'unanimité

• **Suivi des dossiers Internet rural haute vitesse et CPE**

Monsieur le Maire fait le suivi des dossiers Internet rural haute vitesse et du Centre de la Petite Enfance (CPE) et précise que plus de détails seront publiés dans la Gloriette de décembre 2012.

* * * * *

2.2 Gestion financière et administrative

RÉSOLUTION 2012-12-324

Présentation et adoption des factures payées et à payer

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 4 décembre 2012 tels que présentés au montant total de 50 873,55 \$.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012

RÉSOLUTION 2012-12-325

Renouvellement des assurances municipales pour 2013

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal renouvelle son portefeuille d'assurances municipales pour l'année 2013 au montant de 22 497,00 \$ taxe applicable incluse avec La Mutuelle des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2.3 GREFFE

RÉSOLUTION 2012-12-326

Procès-verbal séance ordinaire du 6 novembre 2012

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2012 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Avis de motion

Avis de motion n° 2009-005-4

**Pour règlement de modification n° 2009-005-4 modifiant
le règlement n° 2009-005 sur les permis et certificat**

Je, Jonathan Chalifoux, Conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, à l'effet que je présenterai pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement intitulé : Règlement de modification n° 2009-005-4 modifiant le règlement n° 2009-005 sur les permis et certificats.

Ce règlement a pour objet de fixer le montant payable par le demandeur lors d'une demande de modification d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) existant.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 4 décembre 2012.

2.6 Gestion du personnel

RÉSOLUTION 2012-12-327

Embauche de préposées à l'accueil à la Maison de la culture

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal embauche aux conditions entendues entre les parties, les préposées à l'accueil suivantes pour la Maison de la Culture en remplacement des deux préposés qui ne sont et ne seront plus disponibles pour cet emploi en 2013 :

- Mesdames Virginie-Victoire Théorêt et Estelle Gélinas;

Que la présente résolution fasse et fait office de contrat de travail entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de protection contre l'incendie – Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du service de protection contre l'incendie et la décision suivante en découle :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012

RÉSOLUTION 2012-12-328

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé de 250 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le Service de protection contre l'incendie comme suit et plus un montant suffisant pour les dépenses de l'activité de *Pompier d'un jour* prévu le 5 décembre 2012 ainsi que celles pour déployer des mesures d'urgence suite au vandalisme dans la nuit du 3 au 4 décembre 2012 (câble de Bell sectionné) privant de ligne téléphonique une grande partie de leurs abonnés:

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Vérification mécanique avant le 31 janvier 2013 (dépense sur budget 2013)	200 \$
Chiffres 0 à 9 x 2 pouces de haut	50\$

Adoptée à l'unanimité

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 Gestion des édifices municipaux

RÉSOLUTION 2012-12-329

Autorisation de dépenses

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 415 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Gratte(s) pour déneigement	55 \$
Remplacement de marches, contremarches et limons à la Maison de la culture	300 \$
Carpette pour le bureau de la coordonnatrice en loisirs	60 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2 Transport – Voirie locale

Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente le rapport comportant les travaux exécutés en novembre et ceux à venir en décembre, les décisions suivantes en découlent :

RÉSOLUTION 2012-12-330

Approbation des tarifs 2013

Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal approuve les tarifs 2013 pour le Transport adapté de la MRC de Marguerite-D'Youville tel que proposés dans sa lettre datée à Verchères le 14 novembre 2012 et reçue à la Municipalité le 16 novembre 2012, laquelle lettre fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récitée.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2012-12-331

**Adjudication d'un contrat d'entretien de 3 ans (2013-2014-2015)
pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues**

Considérant la réception conforme le 26 novembre 2012, de 2 soumissions conformes suite à l'invitation par appel d'offres groupé avec la Municipalité de Calixa-Lavallée pour l'entretien du réseau d'éclairage public, comme suit avant taxes applicables :

Soumissionnaire	Prix total unitaire
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	646,10 \$
J.R. Jeannotte Inc.	912,50 \$

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adjuge un contrat de 3 ans, soit pour les années 2013, 2014 et 2015, au plus bas soumissionnaire conforme *Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée* pour le prix total unitaire de 646,10 \$ taxes applicables en sus;

Que la soumissions de l'adjudicataire fasse et elle fait partie intégrante de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Hygiène du milieu

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

4.4 Cours d'eau

Il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

Parcs et terrains de jeux

RÉSOLUTION 2012-12-332

Autorisation de signatures Bail de prêt à usage entre le Ministère des Transports (MTQ) et la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou l'inspecteur municipal à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu le bail de prêt à usage entre le Ministère des Transport (MTQ) et la Municipalité concernant les lots subdivisés n^{os} 98-30, 98-31 et 98-32 soit une superficie louée de 2 341,20 m² (route 223 à l'intersection du chemin de la Pomme-d'Or);

Que le bail d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2016 est payable en un seul versement à la signature du permis d'occupation, soit 574,88 \$ taxes applicables incluses (facture 674145).

Adoptée à l'unanimité

4.6 Immobilisations

Aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

5 LOISIRS RÉCRÉATIFS ET CULTURELS et SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires – Santé et bien-être

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal des activités à venir, elle dépose le rapport trimestriel de la Maison des jeunes (*La traversée* – septembre, octobre, novembre 2012) ainsi que les prévisions budgétaires 2013 de l'OMH, les décisions suivantes en découlent :

RÉSOLUTION 2012-12-333

Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 2 776,18 \$ comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Versement du solde restant de la subvention 2012 à l'organisme de soccer	901,18 \$
Dernier versement de 4 à la Maison des jeunes La Traversée (entente 2012)	1 875,00\$

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012

RÉSOLUTION 2012-12-334

Autorisation de signatures
Contrats pour activités de la fête de Noël 2012

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires à signer les contrats pour les activités de la fête de Noël prévues le 15 décembre prochain avec 6 animateurs (25 \$ chacun) et 1 professeur de Zumba (100 \$).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2012-12-335

Adoption des prévisions budgétaires 2013
de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipale d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) tel qu'adoptées par son Conseil d'administration et déposées le 13 novembre 2012 à la Municipalité à la suite de l'approbation de la Société d'habitation du Québec, direction générale de l'Habitation sociale;

Que le Conseil municipal approuve également la quote-part 2013 au montant de 14 814 \$ à verser à l'OMH.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Loisirs culturels – Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion - Maison de la culture

Pour la Bibliothèque, l'Élue responsable, madame Martine Lizotte dépose les statistiques des prêts et amendes des mois de septembre, octobre et novembre 2012. Pour la Maison de la Culture, elle informe des activités présentées et à venir.

* * * * *

6 Protection de l'environnement

Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux dépose le procès-verbal du CCU en regard de leur réunion tenue le 27 novembre 2012, les décisions suivantes en découlent :

RÉSOLUTION 2012-12-336

Demande de modification au PAE, zone R-15
Projet révisé du 4 décembre 2012

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le projet modifié au PAE, zone R-15 étant donné que le demandeur a déposé un projet révisé le 4 décembre 2012 à l'inspecteur municipal en urbanisme et environnement, projet révisé telles que les propositions des Membres du CCU, faite au demandeur par leur résolution n°CCU 2012-11-036 adoptée lors de leur réunion tenue le 27 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 2012-12-337

**PIIA, enseigne
1200, rue du Rivage**

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement la demande d'installation d'une enseigne au 1200, rue du Rivage avec une hauteur maximale de 2,38 m, en référence à sa résolution n° CCU2012-11-037 adoptée lors de leur réunion tenue le 27 novembre 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise le projet d'installation d'une enseigne au 1200, rue du Rivage avec une hauteur maximale de 2,38 m.

Adoptée à l'unanimité

• **PPCMOI, projet marina**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, indique que les membres du CCU ont pris connaissance de la documentation à l'égard d'un projet de marina dont la capitainerie serait localisée dans les locaux du 1033 et 1035 du Rivage. Vu l'ampleur du projet, le CCU après avoir émis certaines recommandations, souhaite tenir plus tard en décembre ou après, une ou des réunions de travail spécifiquement pour l'étude de ce projet.

* * * * *

• **Second appel de candidatures au CCU**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, indique qu'un second appel de candidatures sera publié en décembre dans la Gloriette pour combler 2 postes vacants au sein du CCU.

* * * * *

7.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des activités tenues et à venir notamment en rapport avec l'Association des gens d'affaires de Saint-Antoine-sur-Richelieu en devenir.

* * * * *

8 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

Aucune affaire nouvelle.

* * * * *

9 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h55 et porte sur : coût du manque à gagner pour les 24 et 16 Marie-Rose, Fonds parcs et terrains de jeux, évaluation, rideaux de scène, CPE, garderie et maison de ville.

* * * * *

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2012-12-338

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 21:55 heures.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2012

➤ **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance étant donné que celle(s)-ci ont pu faire l'objet de discussion durant la séance.

* * * * *

PROCHAINES RENCONTRES

Caucus à huis clos	Mercredi, 9 janvier 2013 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 15 janvier 2013 – 20h00

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière